

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRE DU COMMERCE

MINISTRY OF COMMERCE

**LETTRE-CIRCULAIRE N° DH/2/MINCOMMERCE/CAB DU 11 6 AOUT 2022**  
**relative à l'organisation de la campagne cacaoyère**  
**2022/2023**

**A**

MESSIEURS	LES GOUVERNEURS	} DES ZONES CACAOYERES
MESDAMES ET MESSIEURS	LES PREFETS	
MESDAMES ET MESSIEURS	LES SOUS-PREFETS	
MONSIEUR	LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONCC	
MONSIEUR	LE PRESIDENT DE L'INTERPROFESSION	
MESDAMES ET MESSIEURS	LES OPERATEURS DE LA FILIERE	

La campagne cacaoyère 2022/2023 s'ouvre dans un contexte marqué par un déficit de l'offre mondiale en fèves de cacao, estimé à 174.000 tonnes à la fin de la campagne 2021/2022, synonyme de hausse des cours.

Au plan national, la production commercialisée se situe à 295.163 tonnes, en hausse de 2.692 tonnes, soit 0,91%, par rapport à la campagne 2020/2021, concomitamment à un relèvement des prix au producteur, qui sont passés de 700/1.210 FCFA/Kg à 750/1.290 FCFA/Kg, en fonction de la qualité offerte et selon les Régions.

Dans le cas spécifique du cacao issu des Centres d'Excellence de Traitement Post-Récolte, le prix minimum garanti aura été de 1.640FCFA/Kg, pour ce qui est de la Confédération des Chocolatiers et Confiseurs de France et du Chocolatier PURATOS, et de 1.800 FCFA/kg, en ce qui concerne la société Cocoa Valley.

Au titre de la nouvelle campagne qui s'ouvre, en sus des mesures prises en 2017, qui restent en vigueur et qui, pour l'essentiel, ont trait à la réduction de la redevance à l'exportation de 150 à 75FCFA/Kg et l'instauration d'une prime de qualité au profit des producteurs, le Gouvernement entend poursuivre, en les intensifiant, les actions liées à la différenciation positive de l'Origine Cameroun sur le marché international, dans une démarche résolue vers l'excellence qualitative.

Il s'agira notamment de renforcer le programme de construction ainsi que l'opérationnalisation de nouveaux Centres d'Excellence de Traitement Post-Récolte et d'encourager l'investissement privé dans ce secteur.

Il sera aussi question de densifier les mesures en cours d'exécution, relatives à la transformation locale d'une portion plus significative de notre production, dans le droit fil des Très Hautes Directives du **CHEF DE L'ETAT**.

En prolongement, le Gouvernement s'est engagé, aux côtés du secteur privé, à travers la signature de la feuille de route pour un cacao sans déforestation, à œuvrer pour la commercialisation d'un cacao durable, dont la nécessaire contrepartie devra être le paiement d'une prime équivalente au profit des producteurs.

La mise en place d'un système national de traçabilité du cacao participe de la même veine, complétée par le programme d'autonomisation des femmes et le respect des droits des enfants.

La lutte contre les pratiques commerciales illicites dans les bassins de production ne sera pas en reste, dans le cadre d'une synergie d'actions entre tous les intervenants, y compris les Collectivités Territoriales Décentralisées, en droite ligne du processus d'accélération et d'approfondissement de la Décentralisation.

Au final, et en conformité avec les Très Hautes Orientations de politique économique prescrites par le **CHEF DE L'ETAT**, les Directives du Gouvernement au titre de la campagne 2022/2023 ont pour points d'ancrage les principaux axes d'action ci-après :

- la recherche des voies et moyens en vue d'assurer une rémunération plus soutenue des producteurs qui, pour leur part, sont appelés à mieux se structurer et à se professionnaliser davantage. Les nouvelles niches de rémunération que sont, entre autres, la prime de certification, la prime de durabilité ainsi que le paiement des services environnementaux rendus, devront à cet égard être exploitées à fond ;
- la mise en place, par les organes de la filière, des produits financiers et d'assurance au profit des producteurs ;

- la coordination de l'ensemble des projets de durabilité au sein de la Plateforme multipartite sur le cacao durable, en cours de formalisation ;
- l'ouverture des discussions avec les principaux pays consommateurs sur la concentration du marché du cacao et ses effets néfastes sur les petits producteurs ;
- le paiement effectif de la prime de qualité aux producteurs pour les campagnes 2018/2019 et 2019/2020 ;
- l'intensification de la lutte contre le coxage, par le biais notamment des brigades mixtes mobiles de supervision de la commercialisation interne du cacao et le recours systématique aux ventes par convention ou groupées, dans le cadre des marchés organisés ;
- l'organisation et l'intensification des campagnes de promotion de la consommation locale des produits dérivés du cacao ;
- la facilitation des opérations d'exportation dans les ports, aéroports et les frontières terrestres et fluviales, par l'extension de la plateforme e-Guce ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes articulés autour des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de la feuille de route pour un cacao sans déforestation, signée le 13 janvier 2021 ;
- l'approvisionnement optimal des industries de transformation locale, dans l'optique de la mise sur pied d'une véritable chaîne de valeur nationale.

Je compte sur l'engagement de chacun des acteurs concernés pour la réussite de ce plan d'actions, au bénéfice de l'économie nationale.

Copies :

- MINETAT/SG/PR
- SG/PM
- MINAT
- MINADER
- MINFI
- MINDDEVEL
- MINRESI
- SED
- DGSN
- Autorités Administratives des zones cacaoyères
- Délégués Régionaux et Départementaux du MINCOMMERCE

